

**DÉCISION N° 2020-P-013 DU 9 JUILLET 2020
PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR**

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux,

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard ;

Vu le décret n° 2020-199 du 4 mars 2020 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu le décret du 15 juin 2020 portant nomination des membres du collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la décision n°2017-P-024 du 1^{er} décembre 2017 relative à l'organisation des services de l'Autorité de régulation des jeux en ligne,

Décide :

Article 1er : M. Jérémy TERRASSON, agent contractuel, est nommé directeur des marchés, de la consommation et de la prospective au sein de l'Autorité nationale des jeux à compter du 16 juin 2020 ;

Article 2 : Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 9 juillet 2020.

La Présidente de l'Autorité nationale des jeux

I. FALQUE-PIERROTIN